

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

MERCREDI 13 AVRIL 2022
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2022

- II. Examen des délibérations :
 - 1- Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif de la commune
 - 2- Compte de gestion 2021 de la commune
 - 3- Compte administratif 2021 de la commune
 - 4- Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la commune
 - 5- Taux d'imposition locale 2022
 - 6- Budget primitif 2022 de la commune
 - 7- Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel pour 2021, modification des crédits de paiement 2022
 - 8- Nouvelle convention-cadre avec la commune de BUC pour l'actualisation du classement des archives communales
 - 9- Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique
 - 10- Convention de prestation de service avec l'association UFOLEP dans le cadre de l'ouverture d'une Maison Sport Santé (M2S)
 - 11- Convention de prestation de service avec l'association « au bonheur d'apprendre » : atelier cognitif jeunes grands-parents
 - 12- Modification du tableau des effectifs
 - 13- Fonds de concours VGP

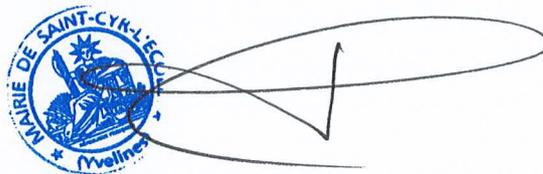
- 14- Convention d'occupation privative du domaine public communal avec la société Tier Mobility France en vue d'une expérimentation d'activité de location de trottinette en libre-service
- 15- Tarifs communaux-fixation de tarifs liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets réalisés sur le territoire de la commune
- 16- Marché de prestation de nettoyage des bâtiments communaux
- 17- Avenant n°1 de la convention « du Fun pour tous »
- 18- Approbation du contrat de relance du logement entre l'État, Saint-Cyr-l'École et Versailles Grand Parc

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 7 avril 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont levées. De ce fait, Mme le Maire a décidé d'accueillir du public en présentiel.

Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.